

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1er DECEMBRE 2009

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. COQUARD. BASTION. HAZARD. DUMAS. ROCHAND. GAREL. PAVERO. VIANNAY. GERBOUD. DELORME. SOLEYMIEUX. REYNARD. GROSMOLLARD.

- **MODIFICATIONS BUDGETAIRES** : des modifications budgétaires sont votées en raison d'un réajustement des comptes par rapport aux prévisions effectuées en début d'année
- **TARIFS 2010** : divers tarifs sont fixés pour l'année 2010 :
 - ↪ Redevance assainissement 0,47 € / m³
 - ↪ Droit de branchement à l'égout 236 €
 - ↪ Concessions au cimetière simples 171 € doubles 342 €
 - ↪ Frais de creusement des fosses 165 €
- **SALLE POLYVALENTE** : les tarifs de location sont fixés pour l'année 2011
 - ↪ locations à but commercial 281 €
 - ↪ autres manifestations 157 € pour les associations et 182 € pour les personnes privées
 - ↪ supplément 2^e jour 82 €
- **SALLE POLYVALENTE** : il est décidé que chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif ...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation par an. Toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité. Pour l'association organisatrice de la fête des classes, la salle sera payante si une autre manifestation est organisée
- **CONVENTION ATESAT** : la convention définissant les missions d'assistance des services de la direction départementale des territoires auprès de la commune est acceptée
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES** : la modification statutaire concernant la voirie communautaire est approuvée
- **SMADEOR** (Syndicat Mixte d'Etudes pour l'aménagement et le développement économique de l'ouest rhodanien) : il est accepté d'associer aux études la Chambre d'agriculture du Rhône en tant que membre du syndicat
- **MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE GEREE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE** : l'avenant à la convention d'assistance juridique est approuvé, fixant la participation de la commune à la somme de 632 € pour l'année 2010
- **COMMISSIONS MUNICIPALES** :
 - ↪ **Bâtiments - Voirie** : les commissions présentent leur travail au sujet de l'aménagement de la zone du Garel en prévision de la réunion programmée avec le CAUE le 7 décembre
 - ↪ **Vie scolaire** : la commission présente le compte rendu du conseil d'école
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - ↪ **Chemin Chez Denis** : Madame le Maire fait part de la décision du Tribunal de Grande Instance de Lyon au sujet de la dégradation du mur de soutènement du chemin « Chez Denis » : le tribunal reconnaît la responsabilité des personnes ayant modifié l'écoulement des eaux et réalisé un fossé en bordure du mur et les condamne à verser la somme de 7 423.93 € pour la réparation du préjudice (évalué à 12 373.22 €) et une indemnité de 700 €
 - ↪ **EPCI** : les délégués aux commissions de la communauté de communes (zones d'activités, TIC), au Syndicat des Eaux et au SMAELT présentent un compte rendu des dernières réunions
 - ↪ **Réunion du Conseil Municipal** : les prochaines réunions sont fixées aux mardis 12 janvier et 9 février à 20 heures 30

Fait en Mairie le 2 décembre 2009
Le Maire,